



Le feu

Le feu est l'ennemi ancestral de la forêt méditerranéenne. Ses passages successifs ont modelé la végétation. C'est l'artisan brutal des paysages provençaux, devant lequel les hommes ont dû trop souvent s'incliner. Ce problème du feu n'est hélas pas spécifique à notre région et nos voisins méditerranéens doivent également composer avec lui.

Au cours de ces dernières décennies chacun s'est employé activement à réduire l'ingérence du feu dans son patrimoine forestier. Néanmoins si beaucoup de progrès ont été réalisés, personne ne peut aujourd'hui prétendre avoir résolu ce difficile problème.

A l'approche de l'été ne prenons donc pas à la légère ce risque qui menace particulièrement notre département et notre commune. Retenons que c'est à notre niveau

par des mesures de prévention élémentaires –dont le débroussaillage– que nous pourrions préserver la sécurité de notre famille et de nos habitations.

Petites annonces

- F. REFERENCES sérieuse avec expérience cherche ménage, repassage aide à domicile, chèque emploi service, secteur Garéoult, Rocbaron, Besse et Sainte-Anastasie.
☎ : 04.94.72.28.78
- Cause double emploi vend
-2 fauteuils Louis XV une place, velours de Gênes bleu, coussins plumes. B.E. 150 € pièce ;
-1 paire de doubles rideaux assortis 75 €
☎ : 04.94.72.29.01
- Vends beau poêle à bois marque Supra. 9 à 13 KW - Bûches 50 - Porte vitrée 150 €.
☎ : 04.94.72.24.46
- Vends :
-une table chêne massif 180 x 90 avec deux bancs le tout pour 640 € (valeur 1 500 €) Etat neuf.
-table en hêtre massif 110 de diamètre 92 € (valeur de 300 €) - Etat neuf
☎ : 04.94.72.28.78 H.R.
- Vends (cause déménagement) :
-WC portable chimique (pour bateaux, caravanes etc...) T.B.E. 20 €
-Porte isoplane 204x85/40 avec paumelles, serrure, clé, poignée T.B.E. 16 €
-Sommier métallique 1.90 x 1.40 B.E. 8 €
-Table de cuisine 110 x 70 1 tiroir. Alèse et pieds hêtre massif, carreaux.
☎ : 04.94.72.27.15

Le Calendrier du mois

▪ Dimanche 4 mai 2003

-Foire aux plants de 7 H à 19 H - Parking des Ferrages.

▪ Jeudi 8 mai 2003

-Cavaliers de l'Issole toute la journée - Pré de Naple

▪ Samedi 10 mai 2003

-Cinéma 20 H 30 - Salle Polyvalente

▪ Dimanche 25 mai 2003

-Festival des Majorettes à partir de 10 H - Salle Polyvalente

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

AVRIL
2003

n°155



Le mot du Maire

Avec le vote du budget 2003, le Conseil Municipal s'est engagé à la fois dans la voie de la stabilité de ses dépenses de fonctionnement et dans la poursuite d'une politique d'investissement privilégiant le développement durable du village.

Sans augmentation des taux des « quatre taxes » et en faisant un appel raisonnable à l'emprunt, l'exercice sera bouclé avec une seule mais bien réelle difficulté : les déchets ménagers. Là, en dépit de tous nos efforts –ayant permis entre autres, l'obtention d'une T.V.A. à 5.50 % au lieu de 19.60 %- un déficit persistant de ce poste doit encore être financé par le budget général.

En investissement sont prévus : la construction de différents locaux dont une classe supplémentaire à l'école primaire, de l'acquisition de la cave coopérative ainsi que différents travaux de voirie et d'éclairage public.

Cette stabilité est le résultat de choix quelquefois difficiles, ainsi que d'une sagesse et d'une modération revendiquées dont je vous remercie tous.

Jean-Pierre MORIN

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*

Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 9 et 23 MAI 2003 en Mairie
de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre nous informe qu'elle n'assurera pas sa permanence le Jeudi 1^{er} mai 2003. Elle sera présente à la mairie le jeudi 5 juin de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).
Tél. : 04.94.92.27.08

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

Vous pourrez y trouver l'ensemble de ces informations et d'autres plus larges concernant la commune.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :
MARDI 06 MAI 2003
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

NOUVEAU

Depuis le 1^{er} AVRIL 2003
DECHETTERIE

DU SIVOM DE L'ISOLE
à FORCALQUEIRET

Du Mardi au vendredi de 8H à 12H
et 13H30 à 16H30

Le Samedi de 8H à 12H et de 14 H à 17 H

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

numéro d'appel : 0 810 757 757
puis numéro donné par le répondeur

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ **Le LUNDI 26 MAI 2003**

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :
Standard : **04.94.07.08.08**

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

La vie au village

Les poètes de Sainte-Anastasia

Trois papillons

Un papillon
-Pas plus qu'une hirondelle-
Ne saurait faire le printemps

Mais trois papillons
Déployant toutes grandes leurs ailes
Et voletant au soleil dans mon champ

Trois papillons
Courtisant les fleurs blanches à prunelles
Un jaune, un marron, l'autre blanc

Sous un soleil éblouissant
Font forcément
Le printemps.



Foire aux plants

L'association « LA PROVENCE DU TEMPS PASSE » n'ayant pas reçu un nombre suffisant de candidatures pour la foire aux plants, prévue au Parking des Ferrages le 4 mai prochain, se voit dans l'obligation de modifier son organisation :
Le Dimanche 4 Mai, de 7 H à 19 H., le marché sera accessible aux vendeurs de plants, aux commerçants et aux artisans, ceci sans droit de place.

Vidéo Amateur

Si vous êtes intéressé(e)
par la création d'un CLUB VIDEO AMATEUR rejoignez nous sur
SAINTE-ANASTASIE.



Pour tous renseignements adressez-vous à la Mairie ou par Téléphone au
06.08.54.92.51.

Cinéma



La prochaine séance
de cinéma aura lieu
le :

SAMEDI 10 MAI
A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

Au Programme : **SNOWBOARDER**

Forsythias en fleurs

Forsythias, geysers
Printaniers jaillis de terre
Montant
Et retombant
En cascades fleuries
De bouquets jaunes et fournis,
Jaillissement
D'or jaune éblouissant
Etonnement
Emerveillé du passant.

Jeannette CARRIERE

Le Dimanche 4 Mai à Sainte-Anastasia

de 7 H à 19 H
Parking des Ferrages

Marché libre aux plants,
aux commerces et à l'artisanat
(pas de droit de place)

Accueil à partir de 7 H
Placement libre



Le carnet de Sainte-Anastasia



Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :
-Galdrick RAMPIN, né le 11 mars 2003,

Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

Association Bouliste

RAPPEL DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

- Licence F.F.P.J.P. : 14 €. Carte adhérent : 8 €. Carte membre actif : 11 €
- Participations aux concours : 3 €/joueur.
- Carte obligatoire (8 €.) aux joueurs accédant aux 1/2 finales ne pouvant justifier d'une appartenance à une autre Association bouliste du Var.
- Les frais de participation seront redistribués intégralement.
- Un point supplémentaire pour les femmes et les enfants de moins de 12 ans.
- Annulation des concours ou diminution des prix si
 - moins de 12 équipes en 2 x 2
 - moins de 10 équipes en 3 x 3
 - moins de 20 joueurs à la mêlée
- Toute finale est obligatoire
- Tout litige sera tranché par le Bureau de l'Association et la décision sera sans appel.
- Inscriptions au Bar des Amis (tél. 04 94 72 22 41) et au jeu de boules ou par téléphone 06 13 26 91 32 (sous réserve d'arriver à l'heure au tirage).
- Concours mixte en nocturne (2 H - 1 F) : 4 prix égaux + trophées aux femmes.

PROGRAMME DE MAI 2003

- Jeudi 1^{er} mai : P mêlée des mêlées 90 € concours des Suédois tirage 14 H 30
- Dimanche 4 mai : P 2 x 2 90 € Ass. bouliste tirage 14 H 30
- Dimanche 11 mai : P 2 x 2 90 € Ass. bouliste tirage 14 H 30
- Dimanche 18 mai : P 2 h 1 f 90 € Ass. bouliste tirage 14 H 30
- Jeudi 29 mai : P 3 X 3 150 € Ass. bouliste tirage 14 H 30
- Samedi 31 mai : J.P. 3 X 3 150 € Ass. bouliste tirage 14 H 30

Nota :

Les jeux provençaux sont mentionnés J.P.
Les autres concours se jouent à la pétanque (P.).

Les joueurs et joueuses participant aux concours fédéraux organisés sous le contrôle du Comité Départemental F.F.P.J.P. doivent obligatoirement porter un haut identique ou un maillot d'association à partir des 1/4 de finales sous peine de l'exclusion de l'équipe avec versement de l'indemnité des 1/8 s'il y a lieu.



Etoile sportive de Sainte-Anastase

Dimanche 13 avril a eu lieu sur le stade Les Négadisses le tournoi de football organisé par l'E.S.S.A..

Dès 9 Heures du matin 16 équipes représentant 10 communes se sont affrontées pour gagner une place en finale.
Dans la catégorie poussins le vainqueur fut l'équipe de LA CRAU, battant 1 à 0 l'équipe de notre village.



En benjamins, l'équipe de nos amis de SAINTE-ANASTASIE dans le GARD s'est inclinée face à l'équipe de LORGUES sur le même score.
Cette journée fut l'occasion d'accueillir une vingtaine de joueurs ainsi que les dirigeants du club de Sainte-Anastase du Gard.
Vers 12 H 30, en présence de Monsieur Gérard FABRE, Vice-Président du Conseil Général et Conseiller Général, Monsieur MORIN a remis à la Présidente du Club du Gard une plaque commémorant cette journée.

Le bureau de l'E.S.S.A. tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué par leur présence et leur dévouement à la réussite de cette journée, ainsi que la Mairie et le Président du Comité des Fêtes pour le prêt et la mise en place du matériel.

Merci aussi aux jeunes Romain CECCHERINI et Brandon GONCALVEZ qui ont assuré avec compétence l'arbitrage d'une bonne partie des manches.

Quant aux récompenses remises à l'issue des rencontres elles ont été offertes par la Boulangerie ANNE, le Bar des Amis, le Tabac Presse, le Garage CECINI, les Sociétés GARRASSIN et SOMECA sponsors de notre équipe Vétérans et le magasin INTERMARCHÉ à Forcalqueiret : qu'ils soient tous remerciés pour leur générosité.

Le Bureau
Les Dirigeants

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 mars 2003

PRÉSENTS : MMES. BOCQUET, BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, TOSELLO, SABATIER.
ABSENTS EXCUSES :
-M. CORBIER donne procuration à M. MORIN
-M. LALANDEC donne procuration à M. CUENOT
Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de l'année 2002 soit :

- Taxe d'habitation	9.88 %
- Taxe sur le foncier bâti	19.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti	87.35 %
- Taxe Professionnelle.....	24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES - TARIFS 2003

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour 2003 le montant de la redevance des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- Redevance des Ordures Ménagères par foyer : 153.00 € (1 003.61 F)
- Redevance des Ordures Ménagères pour le terrain de camping : 2 592.00 € (17 002.40 F)

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les montants votés en 2002 soit :

- le m3 pour l'eau : 0.17 € (1.10 F)
- le m3 pour l'assainissement : 0.55 € (3.60 F)
- prime fixe eau : 7.62 € (50 F)
- prime fixe assainissement : 0.76 € (5 F)

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} AVRIL 2003

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2002

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2002 au Budget Communal est de 201 855.44 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- un solde d'exécution positif de 223 417.25 € en fonctionnement
- et un solde d'exécution négatif de 21 561.81 € en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2002, soit 114 000 € au financement des dépenses d'investissement article 1068 au Budget soit 109 417.25 €, au compte 002 excédent antérieur reporté et le solde d'exécution déficitaire au compte 001 solde l'exécution déficitaire en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2003

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget de la Commune pour 2003

- Dépenses de Fonctionnement..... 1 350 165 €
- Recettes de Fonctionnement..... 1 350 165 €

- Dépenses d'Investissement 1 005 293 €
- Recettes d'Investissement 1 005 293 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget Communal 2003.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT 2002

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2002 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 196 264.25 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter une partie de cet excédent 2002, soit 17 000 € au financement des dépenses d'investissement, article 1068 du Budget 2003 réparti comme suit :

- 16 000 € au Budget Eau
- 1 000 € au Budget Assainissement

Le reste est repris en section d'exploitation du Budget 2003 43 443.42 € article 002 Excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 39 847.12 € au Budget Eau
- 3 596.30 € au Budget Assainissement

En ce qui concerne le résultat d'investissement 135 820.32 € il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 41 050.58 € au Budget Assainissement
- 94 770.25 € au Budget Eau

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTE DU BUDGET 2003 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2003.

- Dépenses d'Exploitation.....: 92 443 €
- Recettes d'Exploitation: 92 443 €
- Dépenses d'Investissement: 171 232 €
- Recettes d'Investissement: 171 232 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 2003 Eau et Assainissement.

ADHESION A LA PROVENCE VERTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil des pourparlers qui ont eu lieu et des conclusions des échanges de vue portant sur le conditions d'adhésion au SYNDICAT TOURISTIQUE DU PAYS DE SAINTE-BAUME – BRIGNOLES – VAL D'ARGENS, en application, notamment, de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de solliciter son adhésion au syndicat touristique du PAYS de SAINTE-BAUME – BRIGNOLES – VAL D'ARGENS et de s'associer aux communes de :

Barjols, Bras, Brignoles, Camps la Source, Carcès, Chateauvert, Correns, Entrecasteaux, Garéoult, La Celle, Mazaugues, La Roquebrussanne, Montfort sur Argens, Nans les Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Ponteves, Pourrière, Saint-Maximin la Sainte Baume, Seillons Source d'Argens, Tavernes, Tourves, Le Val, Varages, Vins sur Caramy,

Le Syndicat a pour objet de se donner les moyens nécessaires au développement touristique du PAYS DE SAINTE-BAUME – BRINGOLES – VAL D'ARGENS, notamment par l'office intercommunal de tourisme de la Provence Verte avec sa centrale de réservation et sa mission de commercialisation touristique sur l'ensemble du territoire du syndicat.

-approuve à l'unanimité les statuts et le règlement intérieur ci-annexés :

-procède à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant :

DELEGUES TITULAIRES : M. Michel CUENOT et M. Aristide JURAVIER

DELEGUE SUPPLEANT : M. Jean-Pierre MORIN
-s'engage à voter chaque année les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat et aux actions qui intéressent la commune.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE QUARTIER BRIGIDOU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur et Madame Elie TARAMINO, pour l'acquisition d'une carrière sise au Quartier Bréridou, appartenant à la Commune de Sainte Anastasie. Cette parcelle jouxtant leur propriété fait partie du domaine public (plan ci-joint) il est donc nécessaire de la déclasser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette transaction sous les réserves suivantes :

-l'acquéreur s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais d'acte et de procédure qui en découleront (document d'arpentage, enquête publique) ainsi que le montant de la transaction qui a été fixé à 2.00 € le m² ;

-autorise Monsieur le Maire à contacter le Cabinet COSTAMAGNA à La Garde pour établir un document d'arpentage ;

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

Attention au feu



Actuellement l'usage du feu est strictement limité. Afin d'atténuer les risques d'incendie, il est opportun de respecter les dispositions de l'Arrêté

Préfectoral du 7 mai 1989.

Pour rester simple rappelons qu'entre le 15 mars et le 31 mai, les feux en forêt et à moins de 200 mètres de celle-ci (y compris dans un incinérateur) sont soumis à **DECLARATION**.

Ces déclarations sont à souscrire en mairie sur imprimé numéro 1 au moins une semaine à l'avance.

NOTA : Les feux de cuisson « fermés » barbecue par exemple, tenus dans des terrains attenants aux habitations principales ne sont pas soumis à cette réglementation, mais tout bonnement aux règles de prudence élémentaire.

**Le Maire,
Le Conseil Municipal de SAINTE-ANASTASIE,
ont l'honneur de vous inviter
à la COMMEMORATION OFFICIELLE DU 8 MAI 1945
avec la participation de la Chorale « CHANT et AMITIE »**

10H 15 : Départ du cortège (devant la Mairie)

10H 30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière)

10 H 45 : Apéritif au Bar des Amis

Arts'Tasie

A la demande de plusieurs parents, un atelier de peinture a été créé pour les enfants de 6 à 10 ans, par l'association de peintres « ARTS'TASIE ».

Depuis le 2 mai 2001, cet atelier fonctionne le mercredi, de 14 à 15 Heures. Il est situé rue Raynouard, dans une très belle salle de 50 m², chauffée, bien éclairée, décorée par les travaux des enfants, mais aussi par des reproductions de qualité d'œuvres de grands peintres, tout spécialement achetées par « Arts'Tasie ».

Sur les conseils éclairés de deux animatrices confirmées, aidées de quatre membres de l'association, les enfants apprennent les



L'atelier des enfants en pleine activité

rudiments de la peinture : non seulement se servir d'un pinceau et poser les couleurs, les mélanger, les accorder entre elles, mais ils apprennent aussi à découvrir ce qui les entoure et même à se familiariser avec la connaissance des grands peintres. L'ambiance est détendue, mais appliquée, et les jeunes élèves réussissent des œuvres qui nous étonnent parfois.

Tout le matériel nécessaire est mis à leur disposition pour permettre aux jeunes talents de s'exprimer. Une participation de 7 euros par mois est demandée aux parents pour assurer le renouvellement des fournitures.

Dans le cadre de cet atelier, les élèves pourront participer à l'exposition annuelle de peinture en octobre et même, s'ils le désirent, à la « Foire aux croûtes », en juin.

En somme, les enfants qui souhaitent s'initier à l'art de la peinture, disposent, avec cet atelier, d'un outil de qualité. Il serait dommage de les en priver. Il y a encore de la place, n'hésitez pas à les inscrire, faites leur découvrir la peinture. Il y a peut-être, parmi eux, des grands maîtres de demain.

Mais, pour y arriver, il faut s'en donner la peine, car, comme dit le poète : « Sans un peu de travail, il n'est point de plaisir ».

Après les vacances de Pâques, la rentrée se fera le 30 avril.

Un membre de l'Association.

Le tennis bouge à Sainte-Anastasie

Avec le printemps beaucoup de bonnes nouvelles pour les membres du club et tous ceux qui voudraient y adhérer.

1 – En mai début de la construction du club house.
2 – Un site Internet du club sera créé en mai sur le site de la Mairie.

3 – Coupe Azuréenne, il s'agit de rencontres officielles auxquelles nous avons inscrit une équipe mixte de + de 35 ans et une autre équipe mixte de + de 45 ans. Cette épreuve débutera le jeudi 8 mai, sur les cours du club.

4 – Une journée de tennis par équipe de double sera organisée le samedi 31 mai pour tous les adhérents et pour les abonnés 2 C. Début de la journée à 10 H. S'inscrire auprès des membres du comité, chez Bruno ou aux numéros 04.94.72.27.60 et 04.94.72.22.36.

5 – Un tournoi interne débutera le samedi 7 juin (simples et doubles si possible) pour se terminer au plus tard le week-end du 28 juin.

Inscriptions lors de la journée du 31 mai et jusqu'au jeudi 5 juin.

Pendant ce temps l'école de tennis continue les lundi soir, mercredi et samedi matin sous la direction de notre diplômé d'Etat Olivier Ramon.

A bientôt de vos nouvelles

Le Comité

Triathlon - Recherche sponsors

Le 25 octobre 2003 se déroulera une des plus grandes manifestations tri athlétiques de notre pays sur l'archipel de Tahiti et les étudiants S.T.A.P.S. de l'option TRIATHLON de l'Université de Toulon-La Garde souhaitent effectuer le déplacement afin de :

-se mesurer à une épreuve internationale de calibre « longue distance » (Nager : 2.5 ou 3.8 km/Pédaler : 90 ou 180 km/Courir : 21 ou 42 km) ;

-participer à la mise en place de l'épreuve ;

-réaliser une partie de leurs enseignements.

Si vous souhaitez soutenir cette initiative, prenez contact avec M. Baptiste AGOSTINI AU 04.94.72.23.44.

Les Cavaliers de l'Issole

Les Cavaliers de l'Issole, le Comité des Fêtes et le club de Majorettes organisent le 8 Mai à Sainte-Anastasie, Pré de Naple, une journée de jeux équestres.

9 H 30 Début des jeux « Trail ». Vers 11 H 30 Défilé des Majorettes suivi d'un apéritif offert par les Cavaliers de l'Issole. Repas en commun ou restauration rapide par le Comité des Fêtes. 14 H 30 Défilé des Majorettes. 15 H Jeux équestres et spectacle. Vers 18 H remise des récompenses.

Les organisateurs vous invitent à venir nombreux assister à cette journée équestre.



Village fleuri

Après quatre années et trois premiers prix, Sainte-Anastasie s'accorde-t-elle une pause ?

Cela semble bien être le cas et tout compte fait, ce repos devrait nous permettre d'en revenir aux sources.

Qu'étaient elles ?

Afin de rendre le village plus accueillant et plus agréable il avait été convenu qu'en complément des efforts de la commune, les riverains des rues du village pourraient participer au fleurissement des rues et places du village.

Cet engagement bénévole était soutenu par la fourniture, par la mairie, de jardinières placées sur le domaine public et éventuellement des plants nécessaires.

Cette règle, qui n'est pas remise en cause, est simple et non contraignante.

Ainsi cette année, là où les jardinières ne seront pas entretenues, elles seront retirées pour être mise à la disposition d'autres volontaires.

Quant à la commune elle s'efforcera, comme par le passé, d'entretenir de son mieux et selon ses moyens le maximum d'espaces verts.

Et puis nous verrons bien s'il y a lieu d'aménager le dispositif pour les années suivantes.

Urbanisme

En application de la loi S.R.U. les voies publiques ne sont plus désormais faites pour stationner mais pour circuler.

La Commune peut donc imposer la réalisation d'aires de stationnement.

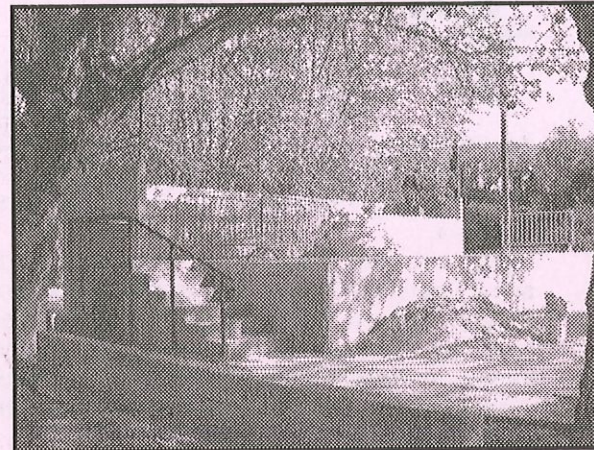
L'article R. 111.4 du code de l'Urbanisme prévoit que « la délivrance du permis de construire peut être subordonnée à la réalisation d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux besoins de l'immeuble à construire ».

Cet article est applicable y compris si la commune est dotée d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU). Il en résulte que, même si la commune a omis, à l'article 12 de son POS ou de son PLU de préciser les règles applicables à la réalisation d'aires de stationnement, le maire qui délivre le permis de construire peut imposer la réalisation de ces aires.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Parking des Ferrages (côté Mairie) :
Enfouissement de gaines en vue de l'installation de points d'eau et d'électricité pour les commerçants ambulants. Cette installation répond aux normes européennes.

- Podium place de la gare : crépissage, installation de portes métalliques



- Buvette place de la gare : remise en état des installations d'eau et d'électricité, gratuitement détériorées.
- Bétonnage du local du Secours Populaire au sous-sol de l'ancienne mairie. Le traitement de ce bâtiment par appâts ayant abouti à l'élimination des termites, il importait de bétonner le sous-sol pour éviter une réinfestation.
- Réparation de la clôture de la salle polyvalente et du terrain de foot-ball du côté de la route départementale.
- Sécurité : Vérification des installations électriques du local communal de la rue des Aires. Réparation et mise aux normes.
- Elagage de nombreux arbres, débroussaillage et brûlage.



- Travaux divers dans les écoles. Entretien courant : bâtiments, abords.
- Achèvement des travaux de toiture de l'ancienne mairie.



Secours Populaire

Le Comité Local a réuni son Assemblée Générale le 28 mars 2003 salle polyvalente, en présence de nombreux élus dont Monsieur J.P. Morin, Maire, Mme M. Laurent, Présidente du C.C.A.S., Mme Leroux, Présidente des « Varois Vers les Autres ».

Après avoir adressé quelques mots de bienvenue aux 25 personnes présentes, excusé les absents et indiqué que 10 procurations ont été remises, et que, par conséquent le quorum est largement atteint, le Président a donné la parole à Monsieur André Bottey, trésorier, pour la présentation du rapport financier :

Avoir au :

-1^{er} janvier 2002 : 2 370 €

-28 mars 2003 : 3 100 €

A noter qu'entre-temps quelques familles aidées financièrement par notre Comité ont réussi à nous rembourser (soit environ 1 700 €).

Grâce à la générosité de nos donateurs, nous avons placé les billets de la tombola DON-ACTION invendus du fait de la neige du 16/02 (Saint-Valentin) : Total 720 €.

Action du Secours Populaire dans la commune :

AIDE ALIMENTAIRE ET VESTIMENTAIRE :

-Au cours de ces 5 dernières années nous avons aidé 65 personnes de tous âges, dont 13 familles totalisant 37 enfants.

-Pour les fêtes d'année nous avons distribué 37 colis douceurs et jouets (nous remercions Madame Leroux qui nous a apporté deux sacs de peluches neuves que nous avons remises aux enfants).

AUTRES FORMES DE SOLIDARITE :

-Inondations de la SOMME 1 400 F.

-Catastrophe de TOULOUSE 3 600 F.

-Eruption du volcan GOMA (GABON) 300 €

-Inondations dans le GARD 1 700 €

ceci grâce aux dons de nos donateurs.

L'Assemblée a donné son accord concernant une aide d'urgence pour les victimes de la guerre en IRAK, soit 300 euros prélevés sur notre compte. Entre-temps, plusieurs donateurs nous ont remis 165 euros.

Suite à la demande de notre Président Jo FADDA qui a demandé d'être relevé de ses fonctions, nous avons décidé, en accord avec les responsables départementaux, de mettre en place une direction collective.

Nous vous proposons d'élire deux de nos bénévoles comme membres du bureau, à savoir : Madame Carmen Wicker et Monsieur Jo Peyrachon qui, depuis plus de deux ans, nous aident et qui renforceront le bureau existant.

L'Assemblée les a élus à l'unanimité.

Jo Fadda reste membre du bureau

Monsieur le Maire prend ensuite la parole pour souligner qu'après des débuts difficiles, le Comité du Secours Populaire a réellement pris son essor avec la nomination de Jo Fadda comme Président.

Le SECOURS POPULAIRE a ceci de particulier qu'il est constamment présent dans la commune, avec de nombreux bénévoles.

Le besoin s'est fait sentir d'une coordination avec le C.C.A.S., pour éviter, comme cela s'était déjà produit, des interventions multiples, et au même moment, envers la même personne ou la même famille.

Pour conclure cette ASSEMBLEE, un apéritif a réuni amicalement toutes les personnes présentes.

INFORMATIONS

-En raison des travaux en cours effectués par la mairie dans notre local, les permanences reprendront le 13 mai aux heures habituelles.

-Une grande braderie est envisagée en JUIN, la date précise vous sera communiquée dans le prochain bulletin municipal.

En cas de nécessité (aide alimentaire ou autres) vous pouvez contacter Madame Carmen Wicker au 04.94.72.25.20 ou Monsieur Jo Peyrachon au 06.08.54.92.51.

Le Président – Jo Fadda

Club des Cigales

Deux sorties sont au programme des « Cigales » :

- **Jeudi 15 mai**, visite du superbe jardin d'oiseaux tropicaux de La Londe. Déjeuner au lycée hôtelier du « Golf Hôtel » de Hyères. Puis, promenade dans le parc botanique Olbuis Riquier à Hyères également.

Prix de la journée 32 €. Départ à 9 H 15 de la Place de la Gare. Réservations au 04.94.72.21.98.

- **Mercredi 18 juin**, le parc de la mer « Marineland » à Antibes, restauration libre.

Prix de la journée 35 € pour les adultes et 25 € pour les enfants.

Départ à 8 H 30 de la Place de la Gare.

Réservations jusqu'au 24 mai au 04.94.72.21.98.

Association des Majorettes

Les Majorettes de Sainte-Anastasie ont l'honneur de vous inviter **le 25 mai 2003** à leur **PREMIER GRAND FESTIVAL** au stade sportif de Sainte-Anastasie.

Les festivités commenceront à 10 H (entrée gratuite). Sur place vous trouvez une buvette et un stand à sandwiches.

Vous pourrez voir une dizaine de bataillons de majorettes présenter leur spectacle.

Nous espérons vous accueillir nombreux à cette première édition.

La Présidente – Mme CIERP